



Covid-19 : une action sociale solidaire des salariés et de leur famille

Mobilisé dans cette crise sanitaire inédite, le groupe IRP AUTO propose des aides sociales d'urgence pour vous soutenir et faire face à vos difficultés financières.

Une aide sociale d'urgence pour les salariés fragilisés

Votre situation financière est fragilisée par la crise sanitaire ?

IRP AUTO vous propose une aide sociale d'urgence pour faire face aux difficultés. Cette aide est accordée, à titre exceptionnel, en fonction de l'évaluation globale de vos ressources et de votre situation sociale.

Chaque situation sera examinée au cas par cas par nos conseillers action sociale.

Pour en savoir plus

Une aide sociale exceptionnelle pour les dirigeants salariés

Vous êtes dirigeant salarié et détenteur d'un mandat social d'entreprise ?

Si vous connaissez des difficultés financières et une perte de revenus liés à la crise sanitaire, IRP AUTO, en partenariat avec l'Agirc-Arrco, peut vous soutenir avec une aide sociale exceptionnelle. Cette aide, attribuée en une seule fois et sous condition de ressources, peut atteindre un montant maximum de 1 500 €.

Pour en savoir plus

Pour bénéficier de ces aides, rendez-vous dans votre **Espace Aides et Avantages**, rubrique *Entraide sociale*.

Comment accéder à votre Espace Aides et Avantages ?

Pour faire vos demandes d'aides et bénéficier de tous vos avantages, connectez-vous à votre Compte personnel et cliquez sur « MES AIDES ET AVANTAGES ».

Vous n'avez pas encore activé votre Compte personnel, c'est simple et rapide !



- Rendez-vous sur le site www.irp-auto.com, muni de votre numéro d'adhérent (ex. : 01234567.89)



- Cliquez sur « MON COMPTE », puis « Compte personnel » et « J'active mon compte »



- Remplissez le formulaire et recevez par courriel ou SMS votre code d'activation



Un dispositif exceptionnel face à la pandémie du Covid-19

En réponse à la crise du Covid-19, le groupe IRP AUTO a mis en place un dispositif sans précédent pour soutenir l'ensemble de la branche professionnelle des services de l'automobile.

Complémentaire des aides déjà en place, notamment en matière d'action sociale ou de prévention, ce dispositif constitue notre réponse exceptionnelle à une situation exceptionnelle. Il reste, à notre connaissance, sans équivalent ni précédent et concerne aujourd'hui plus d'un million de personnes et plus de 75 000 entreprises avec salariés.

 Retrouvez l'ensemble de notre dispositif spécial Covid-19 sur www.irp-auto.com 

Suivez-nous sur [LinkedIn](#)



Qui connaît bien protège bien

Siège social : 39, avenue d'Iéna – CS 21687 – 75202 Paris Cedex 16 – www.irp-auto.com